



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

services départementaux d'incendie et de secours

Question écrite n° 120730

Texte de la question

M. Jacques Valax attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur le protocole d'accord relatif à la carrière des sapeurs pompiers professionnels. Lors du 118e congrès des sapeurs pompiers du 24 septembre 2011 à Nantes, le chef de l'État a précisé qu'il venait de signer un protocole d'accord relatif à la réforme de cette filière. Il est étonnant que l'assemblée des départements de France (ADF) n'ait même pas été associée à la négociation sur ce sujet alors que les conseils généraux financent les services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) à hauteur de 56 % aux côtés des communes et des intercommunalités. Leur implication sur ce dossier eût été judicieuse. Nul n'ignore les difficultés financières que traversent les départements actuellement. Il lui demande donc de ne plus prendre de manière unilatérale des décisions engageant sur le plan financier, parfois lourdement, les collectivités territoriales et de revenir sur le protocole d'accord signé entre le ministre de l'intérieur et quatre organisations syndicales minoritaires.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Valax](#)

Circonscription : Tarn (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 120730

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 octobre 2011, page 11255

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)